



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 20 mai 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Maxime Tremblay.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2015-371

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 6 MAI 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 6 mai 2015 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2015-372

SOUMISSION 2015 SP 047 - REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LA ROUTE 307 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cusson-Morin Construction inc., 9061, boulevard St-Canut, Mirabel, Québec, J7N 1P3 pour les travaux de remplacement de ponceaux sur la route 307 sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 074 995,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 mars 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13021-005-02575	981 614,22 \$	Taxe dédiée aux infrastructures 2013 - Réfections pluies-ponceaux rues Virgilier et Saint-Louis
04-13493	46 749,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	46 632,23 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-373

SOUSSION 2014 SP 247 - OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAISON DE LA CULTURE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Émile Séguin et Fils Ltée, 845, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S5 pour les travaux d'optimisation énergétique à la Maison de la culture située au 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9 pour un montant total de 220 407,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 mars 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13020-001-02576	201 261,04 \$	Projet efficacité énergétique Maison de la culture - Projets efficacité énergétique
04-13493	9 585,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 561,04 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-374*

AUTORISER UN AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN MONTANT DE 86 153,48 \$ - GROUPE SM INC. - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN PINK ET DU BOULEVARD LORRAIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - RICHARD M. BÉGIN ET JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-961 du 8 juin 2011, adjugeait le mandat à la firme d'ingénieurs-conseils Groupe SM inc. pour effectuer les relevés, préparer les plans et devis et effectuer la surveillance en résidence de travaux de réfection de la chaussée d'une partie du chemin Pink et d'une partie du boulevard Lorrain pour un montant de 134 716,31 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 115232 et 114726 ont été approuvées pour un montant de 12 302,60 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe SM inc. a présenté une demande supplémentaire d'honoraires professionnels pour un montant de 73 850,88 \$ incluant les taxes, comprenant les aspects suivants :

- Boulevard Lorrain : Des services professionnels d'ingénierie et de conception non prévus au mandat initial, représentant un montant de 11 416,87 \$ incluant les taxes;
- Chemin Pink : Des changements non prévus au mandat initial ont été demandés par la Ville, représentant un montant de 23 629,95 \$ incluant les taxes;
- Surveillance des travaux pour la réfection du chemin Pink : Ajustement des honoraires professionnels pour un montant de 38 804,06 \$ incluant les taxes, en fonction du coût des travaux ajustés à 2,5 M\$, et ce, conformément aux termes prévus au mandat initial.

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande l'approbation de la demande supplémentaire des honoraires professionnels pour un montant de 73 850,88 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner les délégations de pouvoir numéros 115232 et 114726 approuvées pour un montant de 12 302,60 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser l'approbation de la demande supplémentaire des honoraires professionnels de la firme Groupe SM inc., pour un montant de 73 850,88 \$ incluant les taxes, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 86 153,48 \$ incluant les taxes.

Le coût du contrat représente un montant de 220 869,79 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds local de réfection des voies publiques, au poste budgétaire 05-91600, les sommes nécessaires et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11043-002	67 435,70 \$	Services professionnels – Réfection du chemin Pink et du boulevard Lorrain
04-13493	3 211,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 203,58 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-375

AUTORISER LA VILLE À SIGNER LE CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU INC. POUR LA POSE DE SERVICES MUNICIPAUX EN TRAVERS DE LA VOIE FERRÉE, RUE PALUCK - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par la résolution numéro CM-2009-935 du 22 septembre 2009, autorisait une dépense et un emprunt de 20 000 000 \$ (règlement d'emprunt numéro 640-009) pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts sur diverses rues de la Ville de Gatineau dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1,4;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des services municipaux du bassin Roméo-Lorrain, phases 5 et 6, sont financés à partir du règlement d'emprunt numéro 640-2009 et seront réalisés en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la rue Paluck croise une voie ferrée au point milliaire 3.09 de l'embranchement de Buckingham, appartenant à la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles conduites de services municipaux doivent être installées sous le passage à niveau de la rue Paluck dans le cadre des travaux de réfection des services municipaux du bassin Roméo-Lorrain, phases 5 et 6;

CONSIDÉRANT QU'un contrat doit être signé entre la Ville et la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc. pour autoriser la Ville de Gatineau à installer les conduites de services municipaux sous l'emprise ferroviaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- approuve et signe le contrat numéro 129-003-09-XPUG relatif à la pose de conduites de services municipaux en travers de la voie ferrée, sous le passage à niveau de la rue Paluck, au point milliaire 3.09 de l'embranchement de Buckingham;
- approuve une dépense de 15 234,19 \$ incluant les taxes, en faveur de la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc., correspondant au solde à payer pour couvrir le traitement de la demande d'autorisation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat faisant l'objet de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-032-02577	13 910,84 \$	Travaux de réfection d'égout et d'aqueduc PIQM - Aqueduc - Bassin Roméo Lorrain, phases 5 et 6
04-13493	662,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	660,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-376

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ATTESTATION DE TRAVAUX COMPLÉTÉS À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-JOSEPH ET ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre du ministère des Transports du Québec du 9 février 2015, une subvention au montant maximal de 5 711 \$ a été accordée à la Ville de Gatineau dans le cadre des travaux d'amélioration des boulevards Saint-Joseph et Alexandre-Taché;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de l'amélioration des boulevards mentionnés précédemment ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de construction de ce tronçon ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux d'amélioration des boulevards Saint-Joseph et Alexandre-Taché pour un montant de 247 455,29 \$ avant taxes ont été effectués et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention au montant de 5 711 \$;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de construction réalisés sur les boulevards Saint-Joseph et Alexandre-Taché.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-377

SOUSSION 2014 SI 301 - SERVICES PROFESSIONNELS - DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE - MÉTHODE 5S - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bell Nordic inc., 100, boulevard Alexis-Nihon, bureau 410, St-Laurent, Québec, H4M 2N9 pour la fourniture de services professionnels pour la démarche d'amélioration continue, méthode 5S pour un montant approximatif pour deux ans de 31 733,10 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le Service des travaux publics à se prévaloir des prix unitaires soumis à l'offre de prix, auprès de cette même firme, pour effectuer d'autres chantiers ou sessions de suivis à la demande de l'équipe de pilotage pour de la formation additionnelle ou des suivis de chantier 5S (audits ou autre), et ce, selon les disponibilités budgétaires du Service des travaux publics, soit 1 300 \$ par jour (chantier 5S) excluant les taxes, incluant le déplacement et 800 \$ par demi-journée ou session excluant les taxes, incluant le déplacement, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 janvier 2015, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2016 et 2017 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
30111-419-02579	28 976,55 \$	Administration - Réalignement stratégique - Travaux publics - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	1 380,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 376,55 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-378

SOUSSION 2009 SP 034 - HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE - LOCATION DE NIVELEUSES ET DE CHARGEUSES SUR ROUES (SANS OPÉRATEUR)

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-358 du 13 mars 2009, adjugeait un contrat à la firme Hewitt Équipement Ltée pour la location de 16 niveleuses et cinq chargeurs sur roues (sans opérateur), et ce, pour une période de cinq ans, soit de la saison hivernale 2009-2010 à la saison hivernale 2013-2014;

CONSIDÉRANT QU'une clause au document d'appel d'offres prévoit que la Ville de Gatineau peut augmenter le nombre d'équipements tout au long du contrat aux mêmes prix et conditions que ceux inscrits au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'ajout d'équipements additionnels, soit cinq niveleuses et quatre chargeurs pour un total de 21 niveleuses et de neuf chargeurs;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du cahier des charges particulières permet de prolonger le contrat de location pour une période additionnelle d'une année, soit pour la période hivernale 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la dernière année optionnelle prévue au contrat pour la saison hivernale 2015-2016 pour la location de 21 niveleuses et neuf chargeurs sur la base des prix unitaires, pour un montant total approximatif de 1 322 387,16 \$ sujet à l'indexation selon l'indice des prix à la consommation, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée dans le dossier cité ci-haut.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2016 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516	1 322 387,16 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location à long terme de la machinerie

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-379

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU MARATHON D'OTTAWA – 23 ET 24 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE les circuits de 3 km et de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2015 du Marathon d'Ottawa nécessitent la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et cols bleus sont entièrement à la charge de l'organisme Corporation National Capital Marathon Inc. (10383 3877 RT0001) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements, le dimanche 24 mai 2015, comme défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2015 du Marathon d'Ottawa, à savoir :

Le circuit de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 24 mai 2015. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h le samedi 23 mai 2015 à 13 h le dimanche 24 mai 2015. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h le dimanche 24 mai 2015 :

- Pont des Chaudières;
- Rue Laurier, entre le pont du Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Scott;
- Rue Scott, entre le boulevard Alexandre-Taché et la promenade du Lac-des-Fées;
- Promenade du Lac-des-Fées, entre la rue Graham et la rue Saint-Jean-Bosco;
- Rue Saint-Jean-Bosco, entre la promenade du Lac-des-Fées et la rue Lois;
- Rue Lois, entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre la rue Lois et la rue Wellington;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre la rue Eddy et la rue de l'Hôtel-de-Ville;

- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

Le circuit de 3 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 24 mai 2015. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h le samedi 23 mai 2015 à 13 h le dimanche 24 mai 2015. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h le dimanche 24 mai 2015 :

- Pont des Chaudières;
- Rue Laurier, entre le pont du Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Wellington;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre la rue Eddy et la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

Le tout, selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose. Les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo auront accès à la rue Laurier au besoin.

Adoptée

CE-2015-380

DÉMONSTRATION ET MANOEUVRES AÉRIENNES - CF-18 DES FORCES ARMÉES CANADIENNES - 29 ET 30 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des CF-18 des Forces armées canadiennes sera à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa les 29 et 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE leur présence s'inscrit dans le cadre d'une activité d'animation et d'exposition d'avions organisée par les Ailes d'époque du Canada le 30 juin 2015 sur les sites des Ailes d'époque du Canada et de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transports du Canada en pareilles circonstances et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'équipe des CF-18 des Forces armées canadiennes à procéder à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes les 29 et 30 juin 2015 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa.

Cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 1 000 pieds, ainsi que les décollages et les atterrissages, les vols d'entraînement qui se déroulent les 29 et 30 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-381

DÉMONSTRATION ET MANOEUVRES AÉRIENNES - SNOWBIRDS DES FORCES ARMÉES CANADIENNES - 29 ET 30 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes sera à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa les 29 et 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE leur présence s'inscrit dans le cadre d'une activité d'animation et d'exposition d'avions organisée par les Ailes d'époque du Canada le 30 juin 2015 sur les sites des Ailes d'époque du Canada et de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transports du Canada en pareilles circonstances et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes à procéder à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes les 29 et 30 juin 2015 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa.

Cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 1 000 pieds, ainsi que les décollages et les atterrissages, les vols d'entraînement qui se déroulent les 29 et 30 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-382

SOUSSION 2015 SI 094 - LOCATION ET INSTALLATION DE TENTES POUR DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Labelle Tents, 1468 St-Albert Road, St-Albert, Ontario, KOA 3C0, pour la location de tentes, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour deux ans de 23 041,50 \$ incluant les taxes, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2016 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71531-519-02578	10 519,75 \$	Un été show - Autres locations
04-13493	501,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	499,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-383

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 - 19 490,76 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - 437 890,44 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 16 - 5 941,90 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 15 - 64 978,00 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 16 ainsi que la liste des embauches numéro 15 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	19 490,76 \$	27 avril au 1 ^{er} mai 2015
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	437 890,44 \$	27 avril au 1 ^{er} mai 2015
Liste des réquisitions numéro 16	Pièces de comptes à payer	5 941,90 \$	27 avril au 1 ^{er} mai 2015
Liste des embauches numéro 15	Embauches de personnel temporaire	64 978,00 \$	19 au 25 avril 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Certificat du greffier relatif à une correction d'écriture à la résolution numéro CE-2015-126 adoptée par le comité exécutif le 25 février 2015

CE-2015-384

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT POUR L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR LA VIE - 19 JUIN 2015 - CENTRE ASTICOU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la marche « Relais pour la vie » organisée par la Société canadienne du cancer aura lieu au mois de juin 2015 dans plus de 300 villes au Canada;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu le 19 juin 2015 à Gatineau et que les organismes désirent utiliser les installations du Centre Asticou et circuler dans celui-ci en dehors des heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les responsables ont reçu l'approbation préalable auprès du Service des travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour utiliser le Centre Asticou;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est favorable à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et équipements nécessaires au bon déroulement ainsi qu'au succès de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la tenue de l'événement « Relais pour la Vie 2015 » organisé par la Société canadienne du cancer au Centre Asticou du 19 juin à partir de 19 h jusqu'au 20 juin 2015 à 7 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003;
- autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement. La valeur de ces services est estimée à 300 \$, qui seront absorbés par les services municipaux concernés.

L'organisme devra dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant minimal de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	300 \$	Transport équipement et ameublement - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-385

FÊTE DE QUARTIER - FERMETURE DE LA RUE NOTRE-DAME - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU - 6 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Vie de Quartier du Vieux-Gatineau organise depuis plusieurs années une fête de quartier qui attire plus de 1 200 résidents du quartier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Vie de Quartier du Vieux-Gatineau demande la fermeture de la rue Notre-Dame durant quelques heures afin de rassembler les résidents dans une ambiance festive et sécuritaire en plein cœur de leur quartier qui favoriserait le sentiment d'appartenance et l'esprit communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les résidents et commerçants seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, le Service des infrastructures ainsi que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommandent la fermeture des rues suivantes, de 8 h à 16 h, le 6 juin 2015 pour la Fête de quartier du Vieux-Gatineau :

- Rue Notre-Dame, entre les rues Napoléon-Groulx et Harold;
- L'intersection Léo-Smith.

CONSIDÉRANT QU'une fermeture de rue permettrait de disposer de l'espace nécessaire pour la tenue des activités tout en rendant le site sécuritaire pour les participants et n'occasionnerait pas de détours majeurs pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 100 \$ sera imputé au budget d'opérations du Service des travaux public et servira au transport du matériel requis à l'intérieur des heures régulières de travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Notre-Dame, de 8 h à 16 h, le 6 juin 2015 et la réorientation temporaire de la circulation dans le cadre de l'événement de la Fête de quartier organisée par le Comité de Vie de Quartier du Vieux-Gatineau, et ce, selon les conditions suivantes :

- Installer et retirer toute la signalisation requise, le tout comme illustré au plan numéro CRO-14-181, lequel fait partie intégrante de la présente;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés au centre de services de Gatineau, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-386

SUBVENTION DE 10 000 \$ POUR L'EMBELLEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU PARC-DE-LA-MONTAGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE l'école du Parc-de-la-Montagne prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Parc-de-la-Montagne relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Parc-de-la-Montagne, par l'entremise du directeur adjoint, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de la conseillère du district électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Louise Boudrias désire contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école du Parc-de-la-Montagne :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, établissant les obligations et les modalités reliées à l'aide financière;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente;
- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 10 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école du Parc-de-la-Montagne provenant du budget discrétionnaire de la conseillère du district électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Louise Boudrias.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3 sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
79937-972-02574	10 000,00 \$	Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79937-692	10 000,00 \$		Louise Boudrias - District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79937-972		10 000,00 \$	Louise Boudrias - District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-387

AUTORISER MADAME MIREILLE APOLLON, CONSEILLÈRE MUNICIPALE À TITRE DE MEMBRE LES ARTS ET LA VILLE ET PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE À PARTICIPER AU 28^E COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - 2 AU 4 JUIN 2015 À DIEPPE AU NOUVEAU-BRUNSWICK - 2 150 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par les résolutions numéro CM-2013-986 et CM-2013-987 du 19 novembre 2013, nommait madame la conseillère Mireille Apollon, présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, respectivement membre Les Arts et la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à titre de membre Les Arts et la Ville et présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à participer au 28^e colloque Les Arts et la Ville qui aura lieu à Dieppe au Nouveau-Brunswick du 2 au 4 juin 2015.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque, dès réception de la facture pour les frais d'inscription, à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 122, Québec, Québec, G1R 2T9. À noter que les frais d'inscription devront être acquittés avant le colloque.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 395,50 \$ payable à l'ordre de Les Arts et la Ville pour acquitter les frais d'inscription.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser les frais découlant de la présente autorisation jusqu'à un montant maximal de 2 150 \$, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72135-311-02582	2 150 \$	Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-388

SOUSSION 2015 SI 037 - MARQUAGE HORS-CHAUSSÉE 2015 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme PROLIGNE, 286, rue Principale, Plaisance, Québec, J0V 1S0 pour les travaux de marquage hors-chaussée pour l'année 2015, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total révisé approximatif de 29 986,98 \$ incluant les taxes, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31530-521-02583	27 382,10 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 304,07 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 300,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-389*

DÉCONTAMINATION ET RELOCALISATION DU SITE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - VENTE DU LOT 5 047 481 DU CADASTRE DU QUÉBEC - VILLE-SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Rapibus, la Ville de Gatineau a vendu, à la Société de transport de l'Outaouais, le lot 5 047 481 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 34 838,6 m², situé au 52, rue Granby, Gatineau, Québec, J8R 3X6 connu et désigné comme étant l'ancien site de lutte contre l'agrile du frêne au montant de 562 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction prévoyait, entre autres, la relocalisation du site de lutte contre l'agrile du frêne sur un autre terrain municipal environnant, et ce, aux frais de la Société de transport de l'Outaouais. De plus, advenant que le terrain vendu par la Ville s'avèrerait contaminé, la Ville s'engageait à remédier à la situation à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé à la relocalisation du site de lutte contre l'agrile du frêne pour un coût total de 213 385,93 \$ et a, comme prévu, facturé la Société de transport de l'Outaouais pour le remboursement de ces frais;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais, à la suite des analyses environnementales, a procédé à la décontamination du terrain vendu pour un coût total de 202 653 \$ et, tel qu'attendu, demande que la Ville lui rembourse les frais encourus;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais doit payer à la Ville de Gatineau un montant net de 10 732,93 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour financer les travaux de décontamination reliés au terrain vendu au montant de 202 653 \$, il est nécessaire d'approprier la somme à même la réserve « Acquisition de propriétés » compte tenu du fait que le produit de la vente du terrain a été versé dans cette même réserve;

CONSIDÉRANT QUE cette appropriation permettra de finaliser le dossier et ainsi confirmer le respect des obligations de la Ville et de la Société de transport de l'Outaouais, comme prévu à l'acte de vente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 202 653 \$ à même la réserve « Acquisition de propriétés », représentant le coût de décontamination du lot 5 047 481 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull afin de permettre de finaliser le dossier et ainsi confirmer les obligations de la Ville envers la Société de transport de l'Outaouais, et ce, comme prévu dans l'acte de vente.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	202 653 \$		Surplus affecté - Équipements non capitalisables
02-62930-692		202 653 \$	Frais relatifs à la gestion des biens immobiliers - Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-390

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC - 20 MAI 2015 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Tremblay et madame Manuela Teixeira en tant que coprésidents du Comité des fêtes du 150^e anniversaire de la Confédération à participer à une rencontre avec la ministre du Tourisme, madame Dominique Viens le 20 mai 2015 à l'Assemblée nationale du Québec à Québec et accepte de rembourser les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant 02-71433-319 - Mosaïcultures - Autres frais de déplacement, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-391

VELOGO - PROGRAMME DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE POUR OTTAWA-GATINEAU - SAISON 2015

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale souhaitait trouver une nouvelle entreprise pour administrer le programme de vélos en libre-service;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie américaine CycleHop a acheté en avril dernier le service BIXI de la capitale à la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE du côté de Gatineau, huit stations et 102 vélos desserviront le centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE deux de ces stations seront situées dans l'emprise de la Ville et deux autres stations seront localisées dans le parc Fontaine et le parc Wellington;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des stations proposées a fait l'objet d'une analyse de sécurité et est accepté par la section circulation et sécurité routière du Service des infrastructures de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Gatineau par le service de vélos en libre-service de la compagnie CycleHop pour les stations localisées sur le domaine privé appartenant à la Ville soit les stations du Portage/Laval, Laval/Charlevoix, Wellington/Saint-Jacques et Allumettières/Laurier. Cette occupation temporaire sera permise entre les mois de juin et novembre 2015, le tout sans frais.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

- Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 26 février au 1^{er} avril 2015

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif